



Envoi au contrôle de légalité le : 7 juillet 2023

Publication électronique le : 7 juillet 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Delphine DUWICQUET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : M. Alain MEQUIGNON, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, Mme Nicole CHEVALIER, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

**REMPLACEMENT DE MM. BERTRAND PETIT ET JEAN-MARC TELLIER AU  
SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS DU  
DÉPARTEMENT**

(N°2023-262)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

**Vu** la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Election de la Commission Permanente du Conseil départemental » ;

**Vu** la délibération n°2023-123 du Conseil départemental en date du 27/03/2023 « Remplacement de sièges vacants au sein de la commission permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Considérant** l'élection de Messieurs Bertrand PETIT et Jean-Marc TELLIER en qualité de Député ;

**Considérant** la démission de Messieurs Bertrand PETIT et Jean-Marc TELLIER de leurs fonctions de 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Vice-présidents du Conseil départemental, en raison des règles liées à l'incompatibilité de mandats ;

**Considérant** l'élection de Messieurs François LEMAIRE et René HOCQ en qualité de 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Vice-présidents du Conseil départemental ;

**Considérant** la vacance des sièges au sein des commissions internes et organismes extérieurs due à ces changements et démissions ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

A l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2 :**

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions internes et organismes extérieurs, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, en remplacement de Messieurs Bertrand PETIT et Jean-Marc TELLIER.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

|   |
|---|
| Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)<br>Contre : 0 voix<br>Abstention : 0 voix |
|---|

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 19 juin 2023 – remplacement de MM. PETIT et TELLIER**  
**III. Commissions présidées par un Représentant de l’Etat ou constituées par les Services de l’Etat - E**

| DESIGNATION DES COMMISSIONS |  | DESIGNATIONS A OPERER   |   |            | OBSERVATIONS   |
|-----------------------------|--|-------------------------|---|------------|--|
|                             |  | PCD ou son représentant | Titulaires  | Suppléants |  |
| <b>E184</b>                 | <b>Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative</b> |                         | 1 titulaire :<br><b>- François LEMAIRE</b> , Vice-président du Conseil départemental en charge de la jeunesse et de l’Education Populaire |            | <p>En application de l’article 29 du décret modifié n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et de l’arrêté préfectoral en date du 21 janvier 2021 portant nomination des membres du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, « le Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, en charge de la jeunesse et de l’Education Populaire ou son représentant » siège au sein de ce Conseil.</p> <p>Par délibération du 20 juin 2022, le Conseil départemental a désigné M. Bertrand PETIT, membre titulaire, pour représenter le Département au sein de ce Conseil, en sa qualité de Vice-président du Conseil départemental en charge de la jeunesse et de l’Education Populaire.</p> <p><b>Suite à la démission de Monsieur Bertrand PETIT de ses fonctions de Vice-président du Conseil départemental, Monsieur François LEMAIRE, nouveau Vice-président du Conseil départemental en charge de la jeunesse et de l’Éducation Populaire, est désigné, en qualité de titulaire, pour représenter le Département au Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.</b></p> |

**ANNEXE – Conseil départemental du 19 juin 2023 – Remplacement de MM. PETIT et TELLIER**

**IV. Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou Assimilés – C**

| DESIGNATION DES COMMISSIONS |  | DESIGNATIONS A OPERER   |                                     |            | OBSERVATIONS   |
|-----------------------------|--|-------------------------|-------------------------------------|------------|--|
|                             |  | PCD ou son représentant | Titulaires                          | Suppléants |  |
| <b>C101</b>                 | <b>Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Région Hauts-de-France</b> |                         | 1 titulaire :<br><b>- René HOCQ</b> |            | <p>En application du décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Établissement public foncier de Hauts-de-France modifié par le Décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant les statuts de l'Etablissement Public Foncier du Nord/Pas-de-Calais, 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants du Département siègent au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de la Région Hauts-de-France.</p> <p>Par délibération du 6 décembre 2021, le Conseil départemental a désigné MM. DISSAUX et TELLIER, en qualité de titulaires, et M. ROUSSEL et Mme DELASSUS en qualité de suppléants, pour y représenter le Conseil départemental.</p> <p>Elu Député, Monsieur TELLIER, ne peut désormais plus siéger au sein de cet établissement, en application de l'article LO145 du code électoral.</p> <p><b>Suite à la démission de M. TELLIER, Monsieur René HOCQ est désigné, pour le remplacer, en qualité de titulaire au conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de la Région Hauts-de-France</b></p> |
| <b>C135</b>                 | <b>Conseil d'Administration du GIP Pas-de-Calais Actif</b>   |                         | 1 titulaire :<br><b>- René HOCQ</b> |            | <p>En application de la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "Pas-de-Calais Actif" - avenant, du 19 novembre 2020, 8 représentants du Conseil départemental du Pas-de-Calais siègent au sein du conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.</p>   |

|  |  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|--|---|
|  |  |  |  |  | <p>Par délibération du 15 juillet 2021, le Conseil départemental y a désigné Mmes VASSEUR, MESSEANNE-GROBELNY, NACHEL, MM. LEMAIRE, DUBAELE, TELLIER, PERIN et Mme MEYFROIDT en qualité de titulaires.</p> <p><b>Suite à la démission de Monsieur TELLIER, Monsieur René HOCQ est désigné, en qualité de titulaire, afin de représenter le Conseil départemental au conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif, pour le remplacer.</b></p> |
|--|--|--|--|--|---|

**ANNEXE – Conseil départemental du 19 juin 2023 – remplacement de MM. PETIT et TELLIER  
VII. Associations - I**

| DESIGNATION DES COMMISSIONS |   | DESIGNATIONS A OPERER   |   |            | OBSERVATIONS  |
|-----------------------------|---|-------------------------|---|------------|---|
|                             |   | PCD ou son représentant | Titulaires  | Suppléants |   |
| I111                        | <p><b>Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des associations laïques du Pas-de-Calais</b></p> <p><b>(assemblée générale et conseil d'administration)</b></p> |                         | <p>1 titulaire :</p> <p><b>- François LEMAIRE</b></p> |            | <p>En application des Statuts de la ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais du 19 mars 2015, 1 représentant du Conseil départemental siège au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la ligue de l'enseignement - Fédération départementale des associations laïques du Pas-de-Calais.</p> <p>Par délibération du 15 juillet 2021, le Conseil départemental a désigné M. Bertrand PETIT, membre titulaire, pour y représenter le Conseil départemental.</p> <p><b>Suite à la démission de Monsieur PETIT, Monsieur François LEMAIRE est désigné, en qualité de titulaire, afin de représenter le Conseil départemental à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la ligue de l'enseignement - Fédération départementale des associations laïques du Pas-de-Calais, pour le remplacer.</b></p> |
| I162                        | <p><b>Association du Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France (CRIJ)</b></p> <p><b>(assemblée générale et conseil d'administration)</b></p>                   |                         | <p>1 titulaire :</p> <p><b>- François LEMAIRE</b></p> |            | <p>En application des Statuts du Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France (CRIJ), 1 représentant du Conseil départemental siège au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration CRIJ Hauts-de-France.</p> <p>Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil départemental a désigné M. Bertrand PETIT, membre titulaire, pour y représenter le Conseil départemental.</p>   |

|      |  |  |  |  |  |
|------|--|--|--|--|--|
|      |  |  |  |  | <p><b>Suite à la démission de Monsieur PETIT, Monsieur François LEMAIRE est désigné, en qualité de titulaire, afin de représenter le Conseil départemental à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Association du Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France (CRIJ), pour le remplacer.</b></p>   |
| I244 | <p><b>Assemblée générale de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ)</b></p> <p><b>(assemblée générale)</b></p>         |  | <p>1 titulaire :</p> <p><b>- François LEMAIRE</b></p>              |  | <p>En application des Statuts de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ) modifiés le 8 juin 2016, 1 représentant du Conseil départemental siège au sein de l'assemblée générale de l'ANACEJ.</p> <p>Par délibération du 15 juillet 2021, le Conseil départemental a désigné M. Bertrand PETIT, membre titulaire, pour y représenter le Conseil départemental.</p> <p><b>Suite à la démission de Monsieur PETIT, Monsieur François LEMAIRE est désigné, en qualité de titulaire, afin de représenter le Conseil départemental à l'assemblée générale de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ), pour le remplacer.</b></p>   |
| I258 | <p><b>Agence d'information sur le logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL)</b></p> <p><b>(Assemblée Générale et Conseil d'Administration)</b></p> |  | <p>1 titulaire, VP du CA de l'ADIL :</p> <p><b>- René HOCQ</b></p> |  | <p>En application des Statuts de l'ADIL du 17 mars 2017, 2 représentants du Conseil départemental siègent au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Agence d'information sur le logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL).</p> <p>Par délibération du 15 juillet 2021, le Conseil départemental a désigné M. TELLIER (VP du CA de l'ADIL) et M. COTTIGNY pour y représenter le Conseil départemental.</p> <p><b>Suite à la démission de Monsieur TELLIER, Monsieur René HOCQ est désigné en qualité de titulaire et de Vice-président du conseil d'administration, afin de représenter le Conseil départemental à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Agence d'information sur le logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL), pour le remplacer.</b></p> |



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°2

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 19 JUIN 2023

#### REPLACEMENT DE MM. BERTRAND PETIT ET JEAN-MARC TELLIER AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS DU DÉPARTEMENT

Elus Députés, messieurs Bertrand PETIT et Jean-Marc TELLIER ont démissionné de leurs fonctions de Vice-présidents du Conseil départemental. Deux nouveaux Vice-présidents ont été élus en remplacement lors de la dernière plénière du 27 mars 2023, messieurs François LEMAIRE et René HOCQ.

Ces changements engendrent un certain nombre de conséquences sur la représentation liée à la vice-présidence de ces derniers au sein des commissions internes et organismes extérieurs. Dès lors, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de certains sièges devenus vacants et repris en annexe.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants :

- III. - Commissions présidées par un représentant de l'État ou constituées par les Services de l'État ;
- IV. - Conseils d'Administration ou Commissions des Établissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux ;
- VII. – Associations.

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner les représentants du Département au sein des commissions internes et instances des organismes repris aux tableaux en annexes au présent rapport, en remplacement de messieurs Bertrand PETIT et Jean-Marc TELLIER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY